



APPEL 2009.12

JURY D'APPEL

Compétition : Double Olonna Cup
Dates : 12-14 Juillet 2009
Club organisateur : SN Sablais
Classe : HN
Président du Jury : Monsieur Maurice VIAUD

DEMANDE DE CONFIRMATION OU DE CORRECTION DE DECISION :

Par courriel envoyé à la FFVoile le 28 Juillet 2009, Monsieur Maurice VIAUD, Président du Jury, informe l'Autorité Nationale de son intention de demander confirmation ou correction de la décision du Jury de l'épreuve en date du 14 Juillet 2009.

La décision et les éléments listés dans la règle F2.2 sont ensuite adressés par courrier à la FFVoile le 04 Septembre 2009

ANALYSE DU CAS :

La Règle F2 .3 précise que la demande de confirmation ou de correction est soumise à deux obligations :

- elle doit être envoyée dans les 15 jours après la décision,
- et doit comprendre la décision et les documents listés à la règle F2.2.

Si l'intention de cette demande a bien été exprimée dans les 15 jours après la décision, elle ne comprenait pas les documents requis qui n'ont été adressés à la FFVoile qu'un mois et demi plus tard.

Interrogé sur ce retard, le demandeur a fourni au Jury d'Appel des éléments jugés suffisamment valables.

CONCLUSION :

Le Jury d'Appel admet qu'un cas de force majeure a empêché le Président du Jury de l'épreuve d'envoyer les documents listés à la règle F2.2 en même temps que sa demande de confirmation ou correction de sa décision.

Partenaire Média FFVoile



1/2

Cependant le Jury d'Appel considère que le délai de 1 mois et demi pour envoyer les dits documents est beaucoup trop long et que le demandeur aurait pu les faire adresser par une tierce personne.

DECISION DU JURY D'APPEL :

La demande de confirmation ou de correction de décision n'est pas conforme aux exigences de l'Annexe F2.3 et n'a donc pas été instruite par le Jury d'Appel.

Fait à Paris, le 8 octobre 2009

Le Président du Jury d'Appel :

Christian PEYRAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Peyras', written over a horizontal line.

Les Assesseurs : Bernard BONNEAU, Gérard BOSSE, Patrick CHAPELLE, Jean-Pierre CORDONNIER, Bernadette DELBART, Patrick GERODIAS, Yves LEGLISE, Annie MEYRAN, François SALIN